



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juin 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 juin 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Par sa résolution [2363 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2018 et m'a prié de lui rendre compte tous les 60 jours de l'exécution du mandat de l'Opération. Dans l'attente des prochaines délibérations du Conseil sur le renouvellement du mandat de la MINUAD, ainsi que des consultations relatives au rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de la MINUAD ([S/2018/530](#)), et en lieu et place du rapport à 60 jours, j'ai l'honneur de vous présenter une mise à jour des principaux faits nouveaux touchant l'exécution du mandat de la MINUAD et intervenus entre le 16 avril et le 10 juin 2018 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe**Mise à jour sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (16 avril-10 juin 2018)****I. Introduction**

1. La présente note fournit une brève mise à jour sur les principaux faits intervenus depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), en date du 25 avril 2018 (S/2018/389). Elle concerne les affrontements ayant opposé dans la région du Jebel Marra les Forces armées soudanaises à l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), ainsi que l'ALS-AW aux communautés nomades, lesquels auraient été à l'origine du déplacement de civils issus de la région du Jebel Marra. À l'exemple des périodes précédentes, les violences intercommunautaires sont restées limitées, enregistrant une légère augmentation du nombre des incidents, alors que les attaques menées contre les camps de personnes déplacées et que les expulsions forcées de ces camps dont il a été fait état ont créé un climat d'angoisse et d'insécurité parmi la population déplacée. Les efforts visant à sortir de l'impasse le processus de paix au Darfour se sont poursuivis, plusieurs faits importants sur le plan politique s'étant produits au cours de la période considérée.

II. Combats dans la région du Jebel Marra

2. Les affrontements entre l'ALS-AW et les forces de sécurité gouvernementales se sont poursuivis dans la région du Jebel Marra, ces dernières mettant à rude épreuve les bastions de l'ALS-AW et s'employant à réduire sa présence. Les attaques vigoureuses menées par l'ALS-AW au cours de la période considérée se sont, pour la plupart, limitées à des embuscades, probablement en vue d'empêcher la progression des forces de sécurité. Le 19 avril, des éléments de l'ALS-AW ont tendu une embuscade à un convoi des forces armées soudanaises dans la zone de Tarantara au sud de la région du Jebel Marra, tuant trois membres des Forces armées soudanaises. Du 19 au 21 avril, les positions de l'ALS-AW auraient été attaquées par les milices soutenues par les Forces d'appui rapide dans les environs de Boulay au nord de la région de Jebel Marra, un nombre non confirmé de villages ayant été incendiés. En essayant d'atteindre le bastion de l'ALS-AW situé à Kibli, les Forces armées soudanaises se sont heurtées au groupe rebelle, le 1^{er} mai à Katti et le 24 mai à Manubu, au Darfour central. Le 11 mai, l'ALS-AW a une nouvelle fois tendu une embuscade à un convoi des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide près de Tarantara et de Kara, au Darfour méridional, certaines sources faisant état de 17 soldats gouvernementaux blessés et de villages incendiés. Le 13 mai, les forces gouvernementales ont mené une opération contre l'ALS-AW à Goubbo, Kawara et Kimintunge, au Darfour méridional, au cours de laquelle des villages ont été incendiés et des civils déplacés. Du 22 au 24 mai, les forces gouvernementales auraient attaqué des positions de l'ALS-AW à Tarantara, Gur Lambung, Kara, Kawara et Saboun El Fag, au Darfour méridional, et à Rockero, au Darfour septentrional, entraînant des déplacements. Des rapports non confirmés ont été reçus faisant état d'attaques aériennes gouvernementales à Goubbo, Kawara, Saboun El Fagor et Gur Lambung, au Darfour méridional, et causant des pertes civiles. Des combats auraient eu lieu le 27 mai à Buju Buju et à Goubbo, au Darfour méridional.

3. La MINUAD a rencontré des difficultés à surveiller, vérifier et signaler certains incidents, dont des violations des droits de l'homme, et ce en raison des restrictions imposées par le Gouvernement en matière d'accès. Au cours de la période considérée,

la MINUAD s'est vu refuser l'accès quatre fois dans le cadre de missions de vérification à Tarantara et une fois pour une mission à Feina, dans les deux cas au Darfour méridional.

4. Étant donné que les acteurs humanitaires se sont vu également refuser l'accès à de nombreuses zones, il est encore difficile d'estimer l'ampleur des déplacements provoqués par les affrontements. Les acteurs humanitaires ont été en mesure de vérifier que 3 055 personnes issues de l'est de la région de Jebel Marra, au Darfour méridional, avaient été déplacées, outre les 4 210 autres personnes déplacées comptabilisées sur la base de rapports non vérifiés. Une évaluation interinstitutions, entreprise entre le 25 et le 29 avril, a recensé 11 425 personnes déplacées à Rockero et à Gemeza, dans le nord de la région de Jebel Marra, au Darfour central. À la mi-mai, ces personnes déplacées seraient retournées à leur lieu d'origine. Environ 1 750 personnes auraient été déplacées à Sortoni, au Darfour septentrional. Selon des sources crédibles émanant de deux camps de personnes déplacées, de graves violations, y compris des meurtres et des mutilations, des violences sexuelles, des enlèvements et des attaques contre des écoles, ont été commises contre des enfants par les Forces d'appui rapide et les milices au cours des affrontements intervenus entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW dans l'est de la région de Jebel Marra.

IV. Personnes déplacées

5. Les attaques menées contre les camps de personnes déplacées de Khamsa Dagayeg, Ardayba et Jedda, au Darfour central, et survenues entre le 21 et le 23 mai, ont fait un certain nombre de morts et de blessés parmi les personnes déplacées. Le 21 mai, une femme aurait été blessée dans le cadre d'un affrontement entre des personnes déplacées et les Forces d'appui rapide dans le camp de Khamsa Dagayeg. En signe de protestation, des centaines de personnes déplacées ont manifesté à Zalingei, d'où une autre confrontation avec les forces gouvernementales au cours de laquelle 15 manifestants ont été blessés, dont deux femmes et trois mineurs. Les deux jours suivants, les combats entre les personnes déplacées et les membres de la tribu Nawa'ibah dans le camp d'Ardayba se seraient soldés par la mort de cinq personnes déplacées et 28 autres auraient été blessées à cette occasion. Durant la même période, les affrontements entre les membres de la tribu Nawa'ibah et des personnes déplacées ont également eu lieu dans le camp de Jedda, ce qui aurait fait 2 morts et 8 blessés.

6. Un climat d'angoisse régnait parmi les personnes déplacées, lié aux diverses déclarations de fonctionnaires gouvernementaux selon lesquelles certaines personnes déplacées pourraient être expulsées de force de leurs camps. À Kass, au Darfour méridional, les personnes déplacées se sont plaintes d'avoir été contraintes de quitter les terres et les bâtiments publics, ainsi que d'avoir subi des menaces et des agressions de la part des Forces d'appui rapide visant à les persuader de vider les lieux. Les autorités gouvernementales locales ont nié avoir donné un tel ordre d'expulsion et ont déclaré, bien au contraire, que les personnes déplacées avaient accepté d'être réinstallées en échange de terres, un total de 3 500 parcelles ayant été recensé. Toutefois, les représentants de ces personnes déplacées ont soutenu que la possibilité d'un retour ou d'une réinstallation devait être envisagée sur une base totalement volontaire et sans porter atteinte à leur droit de choisir de rester dans leurs camps ou de retourner dans leurs villages d'origine.

IV. Autres problèmes liés aux conflits

7. Les tensions liées à la propriété et à l'utilisation des terres persistent dans l'ensemble du Darfour, en particulier dans la mesure où les personnes déplacées

retournent dans leurs foyers d'origine. Au total, 26 incidents de harcèlement et de refus d'accès aux terres ont été enregistrés au cours de la période considérée. Le plus grave d'entre eux est intervenu le 4 juin, neuf personnes déplacées ayant été tuées à Hijaartono, au Darfour méridional, après leur retour dans leurs foyers d'origine, selon les informations disponibles.

8. Les violences intercommunautaires sont restées limitées, enregistrant seulement une augmentation négligeable du nombre des incidents. Six affrontements intercommunautaires motivés par des différends fonciers et du vol de bétail se sont soldés par neuf décès. Le 3 mai, des combats liés à la propriété des terres ont opposé les membres des tribus Fallata et Misseriya à Abu Jabra et ont entraîné la mort d'un membre de la tribu Misseriya et le déplacement d'un nombre inconnu de personnes vers les environs de Graid. Des affrontements ont opposé des agriculteurs Fallata et Masalit le 27 mai à Abdoze, au nord-ouest de Graid, tuant un agriculteur et en blessant quatre autres.

V. Processus de paix

9. Les représentants du Gouvernement soudanais et des mouvements armés du Darfour non signataires se sont réunis à Berlin les 16 et 17 avril afin de discuter d'un cadre de négociation préalable. Le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour et les représentants des pays membres de la troïka (États-Unis d'Amérique, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont participé à la réunion. Si les parties sont tombées d'accord sur tous les autres aspects du projet de cadre de négociation, elles ne sont pas arrivées à un consensus sur la question du calendrier de la création de nouveaux mécanismes indépendants relatifs à la mise en œuvre d'un accord de paix ultérieur. Les mouvements non signataires ont insisté sur le fait qu'ils acceptaient d'établir de nouveaux mécanismes préalablement à la négociation, alors que le Gouvernement a soutenu que les modalités de mise en œuvre ne pouvaient être discutées qu'une fois un accord obtenu sur les questions de fond. Même si elles ne sont pas parvenues à un accord sur ce point, les parties ont réaffirmé leur engagement à l'égard d'un règlement négocié et, pour la première fois, les mouvements armés du Darfour ont accepté le principe de négocier sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour.